# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Session ordinaire du 19 juillet 2017

## Personnes présentes

- Messieurs LEVRAT, CHABERT, DONGUY, RABATEL, HAUTAPLAIN, GASCON
- Mesdames OBADIA, GONIN, MONTAGNE, DUBOIS, BERTHIER-CASSET, RASPER

Laurence CHOUTEAU, Annie VUICHARD et Alexandre DIDIER sont excusés.



Le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion ordinaire du 14 juin 2017.

# Délibérations

## 1) Convention d'utilisation mutualisée d'un groupe électrogène

Ce matériel, d'une valeur T.T.C. de 999 €, a été acheté en commun par les communes de Bressolles, Pizay et Sainte-Croix. Son utilisation et sa mise à disposition doivent être régies selon des règles fixées par une charte portant sur :

- Les modalités de mise à disposition
- Le lieu de stockage
- Les responsabilités
- Les conditions d'utilisation
- L'entretien
- La durée de la convention

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention entre les 3 communes et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## 2) Adhésion à un groupement de commandes pour la passation d'un marché d'assurances

Dans le cadre du schéma de mutualisation, les communes de Béligneux, Dagneux, Pizay et Sainte-Croix, ainsi que la 3CM, ont décidé de conjuguer leurs efforts en vue d'optimiser les procédures au regard des coûts, de réaliser des économies d'échelle par effet de seuil de marché et d'assurer au projet une coordination efficace.

L'allotissement envisagé est le suivant : dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique, automobiles/véhicules et responsabilité civile atteinte à l'environnement.

Un appel d'offres sera lancé prochainement.

La 3CM assurera les fonctions de coordinateur du groupement et procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

Chaque collectivité membre sera ensuite chargée de signer et de modifier son marché et s'assurera de sa bonne exécution, notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestation de service d'assurances.
- Accepte que la 3CM soit coordonnateur de ce groupement de commandes.
- Accepte les termes de la convention.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la délibération prise.

 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir et à engager les sommes qui seront dues au titre de ce marché.

### 3) Modification de l'organisation du temps scolaire – rentrée 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le décret N°2017.1108 du 27 juin 2017 autorise à déroger à l'organisation scolaire de 4 jours et demi.

Il permet au directeur académique des services de l'Education Nationale, sur proposition conjointe de la commune et du conseil d'écoles, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties en 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte du courrier favorable, en date du 6 juillet 2017, de Madame l'inspectrice d'académie de Lyon, entérinant une rentrée scolaire 2017 basée sur une organisation de 4 jours par semaine et reportant l'arrêté réglementaire à début septembre 2017.
- Emet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017.

# 4) <u>Reconduction d'un emploi permanent à temps non complet, non titulaire, pour la cantine scolaire</u>

- Vu le courrier de l'inspection d'académie qui autorise la commune à modifier les horaires de l'école sur 4 jours par semaine au lieu de 4 jours et demi, à compter de septembre 2017, en supprimant les T.A.P.
- Sur le rapport de Monsieur le Maire qui stipule qu'au vu des effectifs scolaires prévus à la rentrée 20 17, il est nécessaire de reconduire le poste complémentaire d'agent de cantine, en C.D.D., tout en apportant des modifications d'horaire de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la reconduction d'un emploi permanent, non titulaire, à titre non complet, d'agent de cantine scolaire, du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018, aux nouveaux horaires et conditions suivantes : agent de cantine scolaire pour 10 h 40 mn hebdomadaires annualisées, rémunéré sur la base de l'indice brut 370 (majoré 342).

Le tableau des emplois sera modifié par une prochaine délibération après accord du C.D.G. concernant la suppression de plus de 10 % du temps de travail de Patricia DEPESME.

### 5) <u>Cimetière</u>

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer des demi-concessions (1m2) dans le nouveau cimetière du village, afin d'y accueillir au maximum 2 urnes (emplacements sur le plan : 40, 43, 54, 67, 125 et 137, soit 12 au total) et d'en définir leurs coûts, à savoir : 15 ans 80 € - 30 ans 130 € - 50 ans 175 €.

# Réunions diverses

### <u>Association de promotion des Poissons d'Etangs de Dombes</u>

Celle-ci regroupe l'ensemble des maillons de la pisciculture en Dombes, de l'étang à l'assiette, et a pour but de relancer la production piscicole et la rendre rentable afin de favoriser les multiples usages de l'étang : biodiversité, chasse et pisciculture.

La mairie achètera 1 ou 2 ouvrages édités par l'A.P.P.E.D. qui seront à la disposition, en mairie, des Saint-Cruziens.

#### Conseil Communautaire du 6 juillet 2017

- Requalification de l'avenue des Prés Seigneurs avenant N° 1 du contrat de maîtrise d'œuvre
- ZAC des Viaducs convention pour les études relatives à la mise en œuvre de mesures compensatoires pour la protection des ouvrages de transport de gaz naturel
- Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés

- Aire d'accueil des gens du voyage de La Boisse modification du règlement intérieur
- Groupement de commandes marché des assurances
- Convention de mise à disposition de contenants pour l'enlèvement des capsules de café de marque NESPRESSO / 3CM
- Ouvrages AEP acquisition foncière ZE060 sise sur la commune de Pizay
- ZAC des Viaducs acquisition foncière AC933 et 935 sises sur la commune de La Boisse
- Convention d'intervention foncière SAFER / 3CM
- Lettre de mission veille foncière Vigifoncier SAFER / 3CM
- Lettre de mission AC des Goucheronnes négociations avec les exploitants agricoles SAFER /
  3CM
- Lettre de mission ZAC des Goucheronnes procédure de déclaration d'utilité publique expropriable – SAFER / 3CM
- Lettre de mission ZAC des Goucheronnes terrains périphériques de la ZAC située en zone A –
  SAFER / 3CM
- Assainissement tarifs 2017 de la redevance assainissement modification
- Assainissement facturation et encaissement de la redevance assainissement pour les communes de Montluel et Sainte-Croix
- Etude préalable au transfert de la compétence eau potable accompagnement financier de l'Agence de l'Eau
- Marché de prestation de service en assainissement pour l'exploitation des ouvrages et la création de branchements – avenant N° 1
- Transfert dans le domaine public des réseaux d'assainissement des lotissements du clos du Verfay 1 et 2 à Bressolles
- Décision modificative N° 1 budget annexe de l'assainissement
- Décision modificative N° 1 budget principal

Après signature de différents documents, la séance est levée.

Prochaine réunion: le jeudi 14 septembre 2017 - 20 h 30

Monsieur le Maire

La Secrétaire de séance

Les Conseillers